

CiAde.

la mutuelle des communes

Assemblée Générale Ordinaire

24 juin 2021



Rapport d'activité 2020

Conseil d'administration

Le Président

M. Francis KLEITZ,

Maire de la Ville de **Guebwiller**
Conseiller Régional

Les Vice-Présidents

M. Daniel FEURTEY,

Représentant la Ville de **Danjoutin**

M. Michel KOCHER,

Représentant la Commune de **Matzenheim**

Les Administrateurs

M^{me} Sonia BUR,

Maire de la Commune **Le Val de Gueblange**

Mme Anne Catherine MACK-REITZER

Représentant la Ville de **Masevaux-Niederbruck**

M. Jean-Luc ARNAULT,

Maire de la Commune de **Sartes**

M. Jackie PIERRE,

Représentant la Commune de **La Chapelle aux Bois**
Sénateur des Vosges

M. Richard LEY,

Maire de la Commune de **Wickerschwihr**

M. Jean-Claude SCHIELIN,

Maire de la Commune de **Waldighoffen**

M. Dominique SCHMITT

Président du SIAEP de la **Plaine du Rhin**

M^{me} Marie José BERGERY

Maire de la Commune d'**Heiteren**

Représentant le personnel salarié

Directeur Général

M. Stéphane VILAIN

Comité d'Audit

M. Daniel FEURTEY,

Président

M. Jean-Claude SCHIELIN

M. Michel KOCHER

Commissaire aux Comptes

COFIMES.A.

Titulaire du mandat

M. Philippe LAMBERGER

Chargé du dossier

Expert-comptable

Cabinet PRIMAUDIT International

M. Pascal GUILLOT

Chiffres clés	p 4
Lettre du président	p 5
Rapport de gestion.	p 6
Rapport du conseil d'administration	p 8
Compte de résultat	p 9
Bilan.	p 10
Annexe.	p 12
Rapports commissaire aux comptes	p 25
Projet de résolutions	p 31



la mutuelle des communes

Société d'assurance mutuelle régie par le
code des Assurances fondée en 1954

50 rue du Prunier
CS60082
68027 Colmar Cedex

tél: 03 89 20 18 80

fax: 03 89 20 18 89

email : info@ciade.fr
www.ciade.fr

Chiffres clés

	2020	2019	variation
Chiffre d'affaires	3 179 957 €	3 170 179 €	+ 9 778 €
Sinistres nets de recours	1 873 868 €	1 396 914 €	476 954 €
Frais généraux d'exploitation	1 052 767 €	970 330 €	82 437 €
Commissions reçues des réassureurs	554 198 €	606 995 €	-52 797 €
Résultat technique	353 854 €	95 485 €	258 369 €
Résultat des placements	195 641 €	197 877 €	-2 236 €
Ristournes	102 787 €	102 793 €	- 6 €
Impôt sur les bénéfices	143 268 €	85 563 €	57 705 €
Résultat de l'exercice	388 872 €	234 818 €	+ 154 054 €

La CIADE, la mutuelle d'assurance des communes et des élus

Tout d'abord, permettez-moi d'avoir une pensée et remercier tous les élus locaux ainsi que les agents des collectivités locales qui ont œuvré pendant cette longue période de crise sanitaire, notamment ceux qui ont été touchés directement ou indirectement par ce virus.

En tant que maire, je sais à quel point les élus locaux sont sur le terrain au quotidien pour soutenir leurs administrés en leur apportant de l'aide ou du réconfort. Cette situation complexe a une fois de plus démontré que les élus municipaux étaient indispensables à la vie sociale, sanitaire et politique de la République.

Dans ces circonstances, le mutualisme est une vraie réponse. Entraide, solidarité, défense des territoires ruraux, nous paraissent des valeurs encore plus essentielles au vu des événements que nous venons de vivre. Pour les communes et les élus, s'assurer local reprend tout son sens, comme pour les autres services et circuits courts de production.

Encore cette année, la CIADE a participé à la vie économique locale à travers des actions de solidarité comme la restauration de biens communaux via la Fondation du patrimoine ou la revitalisation de commerces dans les communes rurales avec bougetoncoq.

Cela a été possible grâce à un exercice 2020 satisfaisant pour la CIADE. Notre chiffre d'affaires repart légèrement à la hausse, 300 nouveaux maires nous ont fait confiance depuis les élections municipales de 2020. Notre résultat net bénéficiaire nous donne la possibilité cette année d'accroître de 50% la ristourne offerte à nos sociétaires éligibles.

En 2021, la bonne dynamique commerciale du début d'année est encourageante et nous permet de voir l'avenir avec sérénité. Nos solides ratios de solvabilité nous permettent de faire face à tout type d'imprévus ou de sinistres, y compris les événements climatiques qui surviennent de plus en plus souvent sur nos territoires (sécheresse,...).

Cette année encore, notre Assemblée Générale se déroulera à huis clos vu que le contexte sanitaire n'est pas encore totalement stabilisé. Pour ce faire, nous avons prévu un dispositif moderne de retransmission en direct à distance avec possibilité pour nos sociétaires d'interagir en posant des questions pendant l'Assemblée Générale.

Suivant l'article 17 de nos statuts, l'Assemblée Générale doit permettre de soumettre à l'approbation de ses sociétaires les comptes de l'exercice et le bilan de la société arrêtés au 31 décembre 2020 et de délibérer sur les différents points inscrits à l'ordre du jour. Ce rapport d'activité vous aide à porter un regard sur la situation financière de notre société. Je vous remercie d'ores et déjà pour l'attachement que vous montrez à notre mutuelle. Merci aussi à toute l'équipe de la CIADE pour ses efforts durant l'exercice écoulé et la préparation de cette Assemblée Générale.

Chaque jour, satisfaire nos sociétaires est notre moteur.



Francis KLEITZ

Président

du Conseil d'Administration

Assemblée Générale
Ordinaire
du 24 juin 2021

Chiffre d'affaires

Le montant du chiffre d'affaires de l'exercice, hors ristournes, passe de 3 170 179 € à 3 179 957 €, soit une augmentation de 0,3 % contre une diminution de 0,7 % en 2019.

Comparée à l'année précédente, la ventilation par catégorie d'assurance se présente comme suit :

	%	2020 (en €)	2019 (en €)	VARIATIONS (en €)
DOMMAGES CORPORELS (Accidents des Pompiers et Accidents du personnel communal)	2,0	63 852	82 288	
DOMMAGES AUX BIENS (Incendie, Tempête, Grêle, Neige, Vol, Dégâts des Eaux, Bris de Glaces, Attentats, Bureautique)	55,9	1 776 740	1 798 589	
RESPONSABILITE CIVILE	13,7	436 110	456 767	
CATASTROPHES NATURELLES	8,1	257 316	260 909	
PROTECTION JURIDIQUE	19,2	610 034	534 062	
FRAIS DIVERS FACTURES	1,1	35 904	37 565	
TOTAL	100	3 179 957	3 170 179	+ 9 778
RISTOURNES		- 102 788	- 102 792	
TOTAL		3 077 169	3 067 387	+ 9 782

Part nette de la CIADE **1 141 994 €**
après ajustement des provisions à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

Commissions des réassureurs 554 198 €

Produit des placements alloués 16 523 €

Autres produits techniques 0 €

Montant total. 1 712 715 €
du produit des opérations d'assurances

contre 1 650 100 € en 2019 **soit une augmentation de 3,8 %.**

Sinistres

En 2020, 916 sinistres ont été déclarés contre 1 013 en 2019.

Les sinistres les plus importants survenus en 2020 sont :

- L'effondrement d'un mur de soutènement pour 199 000 €,
- Plusieurs événements de sécheresse sanctionnés par des arrêtés de catastrophe naturelle pour un coût total prévisionnel à ce stade de 235 000 €, le plus important concernant une église.

Sur les 994 dossiers instruits et réglés au cours de l'exercice, les indemnités versées se répartissent par branche assurée comme suit :

	NOMBRES	MONTANTS REGLES
DOMMAGES CORPORELS	16	97 048 €
DOMMAGES AUX BIENS	877	2 033 028 €
CATASTROPHES NATURELLES	7	90 059 €
PROTECTION JURIDIQUE	94	110 001 €
	994	2 330 136 €

Au 31 décembre 2020, une provision de 3 351 944 € a été constituée pour 749 sinistres restés en suspens.

	NOMBRES	PROVISIONS
DOMMAGES CORPORELS	7	48 385 €
DOMMAGES AUX BIENS	524	2 687 216 €
CATASTROPHES NATURELLES	8	336 016 €
PROTECTION JURIDIQUE	210	280 327€
	749	3 351 944 €

La charge nette des sinistres de l'exercice s'élève à 540 003 € pour le compte de notre Société contre 813 810 € en 2019.

SOLVABILITE 2

Pour les calculs du SCR et du MCR, la CIADE a retenu la formule standard. Au 31 décembre 2020, notre SCR est de 3 062 K€ et notre MCR est de 3 700 K€. Les ratios de couverture sont les suivants :

SCR : 401 %

MCR : 332 %

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice se soldent par un **excédent net de 388 872 €** contre 234 818 € en 2019.

Le Conseil d'Administration vous propose d'affecter cette somme aux réserves afin de consolider les fonds propres de notre Société.

Entreprise à but non lucratif, nous entendons rester fidèles à notre esprit mutualiste dès lors que les résultats le permettent en vous proposant le versement d'une **nouvelle ristourne de 7,5 % en 2021** sur les contrats multirisques.

Nous tenons, au terme de ce rapport, à remercier tous ceux qui nous apportent leur soutien ainsi que l'ensemble du personnel pour sa collaboration.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

En application de l'article R322-55 du code des Assurances nous vous informons que le montant des indemnités versées au Président et des frais de déplacements remboursés aux Administrateurs s'élève à 16 499 € contre 22 092 € en 2019.

Le Conseil d'Administration vous propose de maintenir en 2021 l'enveloppe globale fixée en 2020 à 25 000 €.

RISTOURNES

Conformément à la résolution prise au cours de l'Assemblée Générale du 26 juin 2020, une somme totale de 111 590 € correspondant à 5% des cotisations de 2019 a été ristournée aux Sociétaires sur l'ensemble des contrats multirisques apérités par la CIADE.

Déduction faite de la Taxe sur les Conventions d'Assurances, la part supportée par notre MUTUELLE se monte à 102 787 € soit un total de **5 593 929 € depuis 1987**.

FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION

L'ensemble des frais généraux d'exploitation, y compris impôts, taxes et dotations aux amortissements, passe de 970 330 € à 1 052 767 €.

Le pourcentage des frais de gestion par rapport aux cotisations émises s'établit à 33,1% contre 30,6% en 2019.

GESTION FINANCIÈRE

Le résultat de la gestion des placements de la Mutuelle, hors frais de gestion, passe d'un excédent de 177 537 € à un excédent de 188 140 €.

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Compte de résultat 2020

Compte Technique de l'Assurance Non Vie	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Rappel 2019
PRIMES ACQUISES	3 077 169	1 935 175	1 141 994	1 028 621
Primes	3 006 334	1 914 176	1 092 158	1 003 507
Variation des primes non acquises	70 835	20 999	49 836	25 114
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	16 523		16 523	14 484
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	0		0	0
CHARGES DES SINISTRES	-1 855 903	-1 315 900	-540 003	-813 810
Prestations et frais payés	-2 100 275	-1 741 482	-358 793	-642 268
Variation provisions pour sinistres à payer	244 372	425 582	-181 210	-171 542
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-455 647	-554 198	98 551	179 867
Frais d'acquisition	-255 774		-255 774	-243 303
Frais d'administration	-199 873		-199 873	-183 825
Commissions reçues des réassureurs		-554 198	554 198	606 995
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-363 211		-363 211	-313 678
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	418 931	65 077	353 854	95 485
Compte Non Technique			Montants	Rappel 2019
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE			353 854	95 485
PRODUITS DES PLACEMENTS			203 233	197 902
Revenus des placements			174 682	170 384
Autres produits			28 542	27 518
Profits/réalisation			9	0
CHARGES DES PLACEMENTS			-15 094	-20 365
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers			-7 502	-20 340
Autres charges			-6 701	-25
Pertes provenant de la réalisation des placements			-890	0
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS			-16 523	-14 484
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES			0	0
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES			0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			6 670	61 843
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES			-145 268	-85 563
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			388 872	234 818

ACTIF	Montants 2020	Montants 2019
ACTIFS INCORPORELS	5 333	581
PLACEMENTS		
Terrains et constructions	281 043	293 435
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	116 177	116 177
Autres placements	5 259 350	7 151 907
TOTAL	5 656 571	7 561 520
PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROV. TECHNIQUES		
Provisions pour primes non acquises et risques en cours Non Vie	342 288	363 288
Provisions pour sinistres Non Vie	2 730 967	3 156 549
TOTAL	3 073 255	3 519 837
CREANCES		
Créances nées d'opérations de réassurance	851 282	281 332
Créances nées d'opérations d'assurance directe	70 131	120 533
Autres créances	45 908	20 040
TOTAL	967 321	421 905
AUTRES ACTIFS		
Actifs corporels d'exploitation	60 844	71 342
Acomptes sur commande d'actifs corporels		
Comptes courants bancaires	7 271 271	5 019 260
TOTAL	7 332 115	5 019 260
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF		
Intérêts et loyers acquis non échus	13 036	28 617
Autres comptes de régularisation	28 293	258 536
TOTAL	41 329	287 153
TOTAL DE L'ACTIF	17 075 923	16 881 598
Engagements hors bilan		
VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES REASSUREURS	1 124 443	1 069 844

PASSIF	Montants 2020	Montants 2019
CAPITAUX PROPRES		
Fonds d'établissement	381 123	381 123
Autres réserves	11 326 826	11 092 008
Résultat de l'exercice	388 872	234 818
TOTAL	12 096 821	11 707 949
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	70 000	0
TOTAL	70 000	0
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
Provisions pour primes non acquises et risques en cours Non Vie	574 975	645 811
Provisions pour sinistres Non Vie	3 669 691	3 914 063
TOTAL	4 244 666	4 559 874
AUTRES DETTES		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	283 484	284 049
Dettes nées d'opérations de réassurance	71 540	51 666
Personnel	50 880	44 912
Etat, Organismes de Sécurité Sociale et Collectivités Publiques	147 779	105 016
Créanciers divers	110 505	127 910
TOTAL	664 188	613 553
COMPTE DE REGULARISATION PASSIF		
Diff. négatives s/prix de remboursement à percevoir	247	222
TOTAL	247	222
TOTAL DU PASSIF	17 075 923	16 881 598

Engagements hors bilan		
ENGAGEMENTS DE RESTITUTION DES VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES REASSUREURS	1 124 443	1 069 844

Annexe

1. Domaine d'activité de la mutuelle

La CIADE est une société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances. Elle assure essentiellement les dommages aux biens, la responsabilité civile, les dommages corporels, les catastrophes naturelles et la protection juridique. Elle ne réalise pas d'opération relevant des branches vie.

2. Faits marquants de l'exercice 2020 et événements postérieurs à la clôture ayant une incidence sur les comptes 2020

La mutuelle a connu une sinistralité plus modérée qu'en 2019, ce qui a naturellement entraîné une amélioration de son résultat technique.

La mutuelle a vu son principal traité de réassurance renégocié pour les exercices 2020 et 2021. Le taux de commission de réassurance est désormais corrélé au rapport sinistres/primes.

Les impacts du COVID19 sur l'activité de la mutuelle sont réduits. La crise sanitaire a eu peu d'effets sur la sinistralité. Pendant cette période sanitaire complexe, la CIADE a engagé des actions de solidarité envers ses sociétaires, notamment les maires en prolongeant leur contrat d'assurance sans contrepartie financière en fin de mandat. Administrativement, les équipes de la mutuelle se sont adaptées en pratiquant le télétravail sans dégrader la qualité de service aux sociétaires.

Enfin, la mutuelle a renouvelé son parc informatique.

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2015-11 et du Code des Assurances. Les comptes annuels sont exprimés en euros. Ils ont été établis dans l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

A. Opérations d'Assurance directe

Primes

Les primes brutes sont émises en France. Elles sont nettes d'annulations et de la variation des primes à recevoir. Elles comprennent également les accessoires facturés aux souscripteurs et les ristournes décidées par l'Assemblée Générale.

Sinistres et recours

Une provision pour sinistres à payer est constatée dès qu'un sinistre est déclaré. Les recours sont enregistrés lorsqu'une décision de justice favorable à la mutuelle est rendue. La charge de sinistres est exprimée nette de recours et avec frais de gestion dans le compte de résultat.

Provisions techniques

a. Provision pour sinistres à payer (art. 143-9 à 143-11 du règlement ANC)

Les provisions pour sinistres représentent les sinistres survenus dans l'exercice qui feront l'objet de paiements après l'exercice. Elles incluent les frais de gestion des sinistres en cours.

b. Provision mathématique des rentes (art. 143-1 à 143-3 du règlement ANC)

Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

c. Provision pour égalisation (art. 143-19 à 143-21 du règlement ANC)

Cette provision s'applique notamment aux risques dus à des éléments naturels, aux risques d'attentats et au terrorisme, aux risques de dommages corporels en assurance de groupe. Elle doit permettre de faire face aux charges exceptionnelles consécutives aux opérations d'assurance précitées.

d. Provision pour primes non acquises (art. 143-4 à 143-5 du règlement ANC)

Cette provision est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises ou restant à émettre relative à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance.

e. Provision pour risques en cours (art. 143-6 à 143-8 du règlement ANC)

Cette provision est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais pour la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance qui ne serait pas couverte par la provision pour primes non acquises.

f. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (art. 142-9 du règlement ANC)

Cette provision est "destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements" à revenus variables. Elle est constituée lorsque la valeur globale inscrite au bilan des placements autres que les placements à revenus fixes est supérieure à la valeur de réalisation globale de ces mêmes placements.

B. Opérations de Réassurance**Acceptations**

La mutuelle n'accepte pas de risque en réassurance.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en nantissement sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

C. Placements**Valeurs mobilières amortissables (R.343-9)****• Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice**

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles ou selon le mode linéaire, retenant la durée qui reste à courir jusqu'à la date de remboursement (amortissement positif ou négatif).

La valeur de réalisation, retenue à la clôture des comptes, correspond à celle du dernier cours coté au jour de l'inventaire.

• Provisions pour dépréciation à caractère durable

Les valeurs mobilières à revenus fixes qui relèvent de l'article R.343-9 font l'objet de la règle de dépréciation suivante, inchangée par rapport à l'exercice précédent.

Les moins-values éventuelles, résultant de la comparaison de la valeur comptable incluant les différences sur les prix de remboursement, et de la valeur de réalisation ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

S'agissant des valeurs mobilières à revenus fixes classées avec les titres non amortissables, elles sont dépréciées dans les deux cas suivants :

- en cas de risque de crédit avéré si la mutuelle a l'intention de conserver le titre jusqu'à sa maturité,
- en cas de risque de perte sur la cession du titre si la mutuelle n'a pas l'intention ou la possibilité de conserver celui-ci jusqu'à son terme.

Réserve de Capitalisation (Art R.343-14 à R.343-16 du code des assurances)

Cette provision n'est plus à constituer par les entreprises d'assurance non vie.

Actions et autres titres à revenus variables (R.343-10 du code des assurances)

● Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice :

Les actions et autres titres à revenu variable sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus éventuels.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond à celle du dernier cours coté au jour de l'inventaire pour les titres cotés, et à la dernière valeur de rachat publiée pour les parts de fonds communs de placements.

● Provision pour dépréciation

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne si la dépréciation présente un caractère durable, sur la base d'une analyse prospective.

La valeur d'inventaire des titres présentant une dépréciation présumée durable, s'analyse de manière prospective.

Placements immobiliers (R.343-10 du code des assurances)

● Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice :

Le terrain et la construction sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition.

La construction, abritant le siège et exclusivement destinée aux services de la mutuelle, est amortie par composant comme le prévoit le règlement N°2002-10 du comité de réglementation comptable selon le mode linéaire sur les durées suivantes :

Gros œuvre : 80 ans (1,25% par an)

Clos et couvert : 30 ans (3,33% par an)

Lots techniques : 25 ans (4,00% par an)

Second œuvre : 15 ans (6,66% par an)

Produits et charges des placements

● Produits

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (coupons échus et courus, intérêts des comptes à terme, des comptes rémunérés et des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

● Charges

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement, les dotations aux amortissements et aux provisions des placements ou reprises, ainsi que la différence entre l'ajustement technique et comptable.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre est différé et inscrit directement dans les capitaux propres au poste "Réserve de Capitalisation".

● Transfert

La quote-part de résultat de gestion des placements allouée au compte technique non vie est déterminée selon le ratio suivant :

(Provisions techniques nettes de réassurance+ réserve de capitalisation)

(Provisions techniques nettes de réassurance+ réserve de capitalisation + Capitaux Propres+ provision pour risques et charges)

D. Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite affectés selon leur destination, soit directement, soit indirectement par l'application de clés de répartition.

E. Autres actifs corporels

Ils sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire qui dépend de leur durée de vie :

- concessions, brevets, licences : 1 an à 3 ans
- agencements : 4 ans à 10 ans
- véhicules : 4 ans à 5 ans
- matériel informatique : 3 ans à 5 ans
- mobilier : 10 ans

F. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale (coût historique). Lorsque, à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

G. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation à l'actif comprennent les intérêts courus non échus et les amortissements des décotes sur les prix de remboursement des obligations et les charges constatées d'avance.

Les comptes de régularisation au passif comprennent les amortissements des surcotes sur le prix de remboursement des obligations.

H. Impôt sur les bénéfices

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur. Il n'est pas constaté d'impôt différé à l'actif ou au passif.

I. Engagements de retraite

Les engagements de retraite correspondent à l'estimation des indemnités de départ en retraite que la mutuelle verse à ses salariés lorsque ceux-ci quittent l'entreprise pour prendre leur retraite. Ils sont évalués en tenant compte de la probabilité d'un départ du salarié avant la retraite, de la valeur de l'argent et de l'ancienneté dans la mutuelle à la date de clôture. La méthode de calcul retenue est dite méthode rétrospective prorata temporis. Les paramètres de calculs retenus pour 2020 sont les suivants :

Départ en retraite à l'initiative du salarié à 64 ans pour les cadres et à 62 ans pour les non-cadres

Taux de charges sociales et fiscales patronales : 57,3 %

Table de mortalité : négligée car non pertinente au cas d'espèce

Taux d'actualisation : - 0,29 % (TME décembre)

Taux de rotation : 1 %

4. Notes sur les postes de bilan (en euros)

4.1 Evolution des placements

VALEURS BRUTES	31/12/2019	+	-	31/12/2020
Terrains	37 842			37 842
Constructions	860 501			860 501
Titres de participation	116 177			116 177
Autres placements	7 753 676	836 709	2 722 589	5 867 796
TOTAL	8 768 196	836 709	2 722 589	6 882 316
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31/12/2019	+	-	31/12/2020
Terrains	-	-	-	-
Constructions	604 908	12 392	-	617 300
Titres de participation	-	-	-	-
Autres placements	601 768	6 676	-	608 444
TOTAL	1 206 676	19 068	3 526	1 225 744
NET	7 561 520	817 641	2 722 589	5 656 571

4.2 Etat récapitulatif des placements et fonds en dépôt

DESIGNATION DES VALEURS OU DES ACTIFS	valeurs brutes 31/12/2020	valeurs nettes 31/12/2020	valeurs de réalisation	+ ou - valeurs latentes
Placements immobiliers	898 343	281 043	910 000	628 957
TOTAL 1	898 343	281 043	910 000	628 957
Actions et produits structurés	3 822 800	3 214 356	3 046 351	- 168 005
Dépôts à terme	517 710	517 710	517 710	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 527 284	1 527 036	1 626 758	99 721
Placements dans les ent. avec lien de participation	116 177	116 117	210 000	93 823
TOTAL 2	5 983 971	5 375 279	5 400 819	25 539
Fonds en dépôt	7 271 271	7 271 271	7 271 271	0
TOTAL 3	7 271 271	7 271 271	7 271 271	0
TOTAL 1-2-3	14 153 585	12 927 593	13 582 090	654 496
dont :				
Placements évalués selon l'Article R 343-9	9 316 265	9 316 017	9 415 739	99 721
Placements évalués selon l'Article R 343-10	4 837 320	3 611 576	4 166 351	554 775

RÉCONCILIATION AVEC LE BILAN	Valeurs nettes 31/12/2020
Placements dans les entreprises liées	116 177
Autres placements du bilan	5 259 350
Décotes amorties	-
Surcotes amorties	- 248
TOTAL	5 375 279

4.3 Evolution des autres actifs incorporels et corporels

VALEURS BRUTES ACTIFS INCORPORELS	31/12/2019	Acquisitions	cessions	31/12/2020
Logiciels	40 506	5 441	10 578	35 369
TOTAL	40 506	5 441	10 578	35 369
AMORTISSEMENTS ACTIFS INCORPORELS	31/12/2019	+	-	31/12/2020
Logiciels	39 925	689	10 578	30 036
TOTAL	39 925	689	10 578	30 036
NET	581	4 752	0	5 333

VALEURS BRUTES ACTIFS CORPORELS	31/12/2019	acquisitions	cessions	31/12/2020
Agencements	52 763	-	-	52 763
Matériel de transport	57 966	-	-	57 966
Matériel informatique	67 362	16 350	33 168	50 544
Matériel téléphonique	10 689	-	-	10 689
Mobilier	81 255	-	-	81 255
TOTAL	270 036	16 350	33 168	253 216
AMORTISSEMENTS ACTIFS CORPORELS	31/12/2019	+	-	31/12/2020
Agencements	45 226	2 874	-	45 226
Matériel de transport	23 380	10 648	-	23 380
Matériel informatique	47 362	9 743	33 168	47 362
Matériel téléphonique	3 575	1 998	-	3 575
Mobilier	79 151	1 583	-	79 151
TOTAL	198 694	26 846	33 168	198 694
NET	71 342	-10 496	0	60 844

4.4 Créances

Créances (en net)	TOTAL	< 1 an	> 1 an
Créances nées d'opérations d'Assurance directe	70 131	70 131	
Créances nées d'opérations de Réassurance	851 282	851 282	
Autres Créances	45 908	45 908	
TOTAL	967 321	967 321	

4.5 Compte de régularisation actif

	2020	2019
Coupons et intérêts courus	13 036	28 617
Différence sur prix de remboursement à percevoir	0	229 058
Charges payées ou comptabilisées d'avance	28 293	29 478
TOTAL	41 329	287 153

4.6 Capitaux propres au 31.12.2020

	01.01.2020	+	-	31.12.2020
Fonds d'établissement	381 123			381 123
Réserves	11 092 008	234 818		11 326 826
Résultat de l'exercice 2019	234 818		234 818	0
Résultat de l'exercice 2020		388 872		388 872
TOTAL	11 707 949	623 690	234 818	12 096 821

4.7 Provisions techniques

PROVISIONS TECHNIQUES	2020		2019	
	BRUTES	CEDEES	BRUTES	CEDEES
Primes émises non acquises	574 975	342 288	645 811	363 288
Provision pour sinistres à payer	3 669 691	2 730 967	3 914 063	3 156 549
TOTAL	4 244 666	3 073 255	4 559 874	3 519 837

4.8 Ecoulement des provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer hors frais de gestion et nettes de recours du 31/12/2019 :

Année survenance	PSAP 31/12/2019	Règlements en 2020	Recours encaissés en 2020	PSAP connues 31/12/2020	Boni / Mali
1999	5 000			4 400	600
2005	815 061			810 000	5 061
2009	1 976			1 976	0
2010	2 023	792		2 000	- 769
2011	9 800			3 880	5 920
2012	23			23	0
2013	186 750	170 042	225	17 560	-627
2014	8 823	1 200	2 559	7 223	2 959
2015	12 074	420		6 800	4 854
2016	36 521	14 683	3 320	11 314	13 844
2017	683 009	167 151	3 702	530 024	-10 464
2018	549 266	118 510	31 444	463 088	-888
2019	1 417 353	819 694	199 578	444 670	352 567
TOTAL	3 727 680	1 292 492	240 829	2 302 959	373 057

4.9 Provisions pour risques et charges

31.12.2019	dotations nettes	reprises nettes	31.12.2020
0	70 000	0	70 000

4.10 Dettes

	TOTAL	Part < 1 an
7.a. Dettes nées d'opérations d'Assurance Directe	283 484	283 484
7.b. Dettes nées d'opérations de Réassurance	71 540	71 540
7.e. Autres Dettes	309 164	309 164
TOTAL	664 188	664 188

4.11 Compte de régularisation du passif

	2020	2019
Amortissement des différences sur prix de remboursement	247	222
TOTAL	247	222

4.12 Engagements hors bilan reçus et donnés

	2020	2019
Engagements reçus : Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	1 124 443	1 069 844
Engagements donnés : Indemnités de départ en retraite	24 979	26 181

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 Charge des sinistres

SINISTRES ET FRAIS PAYÉS	2020	2019
Sinistres en principal	2 330 136	1 930 916
Recours encaissés	-456 268	-534 002
Sinistres nets de recours	1 873 868	1 396 914
Frais de gestion des sinistres	226 407	209 184
TOTAL	2 100 275	1 606 098

5.2 Ventilation des produits et charges de placements hors frais de gestion

	2020	2019
Revenus de participation	31 884	0
Revenus placements immobiliers	4 200	4 200
Revenus des autres placements	167 140	190 176
Profits sur réalisations	9	0
Pertes sur réalisations	-890	0
Autres charges de placements	-7 527	-20 365
Provision pour dépréciation durable	-6 676	3 526
TOTAL	188 140	177 537

5.3 Charges de personnel / effectif

A. Ventilation des charges liées au personnel

	2020	2019
Salaires, congés, intéressement	414 650	461 002
Charges patronales (sociales et fiscales)	177 850	207 604
TOTAL	592 500	668 606

B. Effectif au 31 décembre (équivalent temps plein)

	2020	2019
cadres	3,00	3,00
non cadres	4,69	4,58
TOTAL	7,69	7,58

5.4 Frais de gestion

A. Charges par nature (avant répartition)

	2019	2019
1. Achats et charges externes	334 343	263 017
2. Impôts et Taxes	52 343	53 361
3. Salaires et charges sociales	577 987	647 389
4. Autres charges de gestion	9 427	29 376
5. Dotation aux amortissements	39 928	38 242
6. Dotation/Reprise de Provisions	70 000	
7. Transfert de charges	-31 261	-61 055
TOTAL	1 052 767	970 330

B. Charges par destination (après répartition)

	2020	2019
Règlement des sinistres	226 407	209 184
Acquisition des contrats	255 774	243 303
Administration des contrats	199 873	183 825
Frais de gestion des déplacements	7 502	20 340
Autres charges techniques	363 211	313 678
TOTAL	1 052 767	970 330

5.5 Résultat technique par catégorie d'assurance

	Dommmages corporels ind.	Dommmages corporels coll.	Dommmages aux biens particuliers	Dommmages aux biens professionnels	Catastrophes naturelles	Responsabilité civile	Protection juridique	Pertes pécuniaires	TOTAL
Cotisations acquises	14 902	47 984	4 673	1 735 414	246 511	417 196	610 034	456	3 077 170
Charge de sinistres	0	139 297	0	1 099 968	-79 287	602 515	93 411	0	1 855 904
Frais généraux	3 966	12 769	1 244	461 806	65 599	111 018	162 335	122	818 858
Coût réassureur	5 478	-71 810	1 759	142 966	198 035	- 211 585	0	234	65 077
Résultat financier	80	258	25	9 318	1 324	2 240	3 276	2	16 523
RESULTAT TECHNIQUE	5 298	3 554	2 046	56 749	- 193 980	- 13 336	235 069	84	353 854

5.6 Produits et charges exceptionnels

	2020	2019
Produits exceptionnels		
Extourne de ristournes anciennes non débitées	8 053	55 581
Vente de véhicules	0	5 800
Autres produits	-1 383	588
TOTAL	6 670	61 969
Charges exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles	0	126
TOTAL	0	126
SOLDE	6 670	61 843

5.7 Commissions et honoraires

	2020	2019
Commissions et honoraires de toutes natures versés aux partenaires	135 744	109 768
Dont honoraires du commissaire aux comptes pour 2020 : 16 680 €		

5.8 Rémunération des organes de direction

La rémunération perçue par le Président Francis KLEITZ pour l'exercice de son mandat s'est élevée à 14 398 euros.

6. Note sur les entités liées et sur l'obligation d'établissement de comptes consolidés

La CIADE détient 100% du capital social de la société CIADE COURTAGE, société de courtage de forme SARL, mais elle n'établit pas de comptes consolidés avec celle-ci car les chiffres de cette dernière ne sont pas significatifs au regard de ceux de la mutuelle. Les comptes consolidés produits n'apporteraient pas d'information supplémentaire au lecteur ; en application de l'article L.233-17-1 du code de commerce la mutuelle est donc exemptée de produire des comptes consolidés.

Les Chiffres de la filiale au 31.12.2020 sont les suivants :

- Capitaux propres :	119 371 €
- Total de bilan :	225 160 €
- Résultat net comptable :	12 186 €
- Chiffre d'affaires :	124 239 €

Rapport du commissaire aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la Caisse Intercommunale d'Assurances des
Départements de l'Est,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CIADE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Rapport du commissaire aux comptes

Provisions techniques

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 3 669 691 d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Réponses apportées par le commissaire aux comptes lors de l'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres à payer notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ;
- apprécier la fiabilité des états produits par votre entité, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ;
- apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions ;
- analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ;
- procéder, sur un certain nombre de segments, au rapprochement des montants provisionnés avec les rapports d'expert utilisés pour le calcul des provisions.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres l'Assemblée Générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale à l'exception du point ci-dessous :

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce appellent de notre part les observations suivantes : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelé à statuer sur les comptes.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la CIADE par l'Assemblée Générale du 21 juin 2013 pour la société COFIME S.A.

Au 31 décembre 2020, le cabinet COFIME Audit S.A.S. était dans la 8^{ème} année de sa mission.

Rapport du commissaire aux comptes

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société d'assurance mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société d'assurance mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société d'assurance mutuelle.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport du commissaire aux comptes

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue à l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Colmar, le 1^{er} juin 2021

COFIME S.A.

Philippe LAMBERGER

Commissaire aux Comptes

Annexe au rapport

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport du commissaire aux comptes

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

Entité concernée : CIADE COURTAGE, filiale détenue à 100 % par CIADE

Personne concernée : Monsieur VILAIN, Directeur Général de CIADE et gérant de CIADE Courtage

Nature et objet : Mise à disposition de personnel (comptable et commerciaux) de CIADE à CIADE Courtage

Modalités : 12.282,04 € enregistrés en produits

Motifs justifiant de son intérêt pour l'entité : Votre conseil d'administration en séance du 29 novembre 2019 a motivé la convention de la façon suivante : « Le conseil d'administration confirme l'utilité de CIADE Courtage dans le fonctionnement de la mutuelle. La CIADE s'est rapprochée d'un cabinet d'avocat qui a préconisé une mise à disposition de personnel détaché ».

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Associés concernés : CIADE COURTAGE, filiale détenue à 100 % par CIADE.

Nature et objet : Mise à disposition de locaux à usage de bureaux dans l'immeuble sis 50, rue du Prunier à Colmar (68).

Modalités : 4 200,- € HT enregistrés en produits de loyers.

Fait à Colmar, le 1^{er} juin 2021

COFIME S.A.

Philippe LAMBERGER

Commissaire aux Comptes

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRÉVU PAR L'ARTICLE R.322-57-IV-2° DU CODE DES ASSURANCES

SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE SOUSCRITS AUPRÈS DE

LA CAISSE INTERCOMMUNALE DES ASSURANCES DES DÉPARTEMENTS DE

L'EST

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des Assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le Président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, selon les normes professionnelles applicables en France pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

Fait à COLMAR, le 1^{er} juin 2021

COFIME S.A.
Philippe LAMBERGER
Commissaire aux Comptes

PREMIÈRE RESOLUTION

Point 4 de l'ordre du jour

Administration des Sociétés d'Assurances Mutuelles - Gouvernance d'Entreprise

En application de l'article R.322-55 du Code des Assurances issu de la loi du 18 Mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Economiques, l'Assemblée Générale

1. prend acte du montant des indemnités allouées au Président et des frais remboursés aux Administrateurs en 2020 pour un montant de 16 499 €.
2. Maintient le plafond des dépenses fixées en 2020 à 25 000 € pour l'exercice 2021.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour

Approbation définitive du compte de résultat, du bilan et de l'annexe

Affectation de l'excédent de 2020 / Attribution d'une nouvelle ristourne

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

1. approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice 2020
2. approuve d'affecter l'excédent de 388 872 € à la réserve pour éventualités diverses (ainsi portée à 11 715 688 €)
3. autorise le Conseil d'Administration à verser aux Sociétaires avant la fin de l'année une ristourne de 7,5 % de la cotisation Multirisques de 2020 à valoir sur le résultat d'exploitation de 2021. Les ristournes inférieures à 20 € ne seront pas versées. Par ailleurs, aucune ristourne ne sera versée quant aux cotisations afférentes à la passation d'un marché public. Les ristournes non encaissées depuis plus de 5 ans seront annulées.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Point 8 de l'ordre du jour

Décharge au Conseil d'Administration et à la Direction

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, et après avoir constaté les résultats de l'exercice 2020, approuvé les comptes dudit exercice et procédé à l'affectation de l'excédent, donne quitus et décharge aux membres du Conseil d'Administration et à la Direction pour leur gestion au cours de l'exercice 2020.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Point 9 de l'ordre du jour

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts et à l'article L322-55-2 du Code des Assurances, l'Assemblée Générale approuve :

1. le renouvellement du mandat d'Administrateur de la Ville de GUEBWILLER et du SIAEP de la Plaine du Rhin, qui arrive à expiration, pour une nouvelle période de 5 ans,
2. la nomination de la Commune de CHANTRAINE comme nouvel administrateur pour un mandat de 5 ans, en remplacement de la commune de la CHAPELLE AUX BOIS, démissionnaire.

